

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, AUBRY, KWAK, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BRUNET, BOURGOIN, GODARD-BEGUE, DESMEDT-CAZIER, FERNANDES, BAPAUME, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, DELAMARRE.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme BONNET par Mme BRUNET  
M. FOVIAUX par M. BOURGETEAU  
M. HAMOT par M. CONVERS  
Mme LOBBE par M. AUBRY  
M. CROISIER par M. KWAK  
Mme PILARDEAU par Mme FLAGOTHIER  
M. DEFLERS par M. AUDIGER

**ABSENTS** : MM. CHOQUET, LENOBLE et Mme HAQUET

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Admission en non-valeur sur la TLE (Taxe Locale d'Equipement)
3. Demande de fonds de concours à la CCPP
4. Vente du bâtiment situé 24 rue Aristide Briand (ancien théâtre du Vieux Colombier)
5. Vente du chemin communal des Vignes
6. Remboursement de frais
7. Mise en place de la prime de service et de rendement
8. Mise en place de la prime spécifique de service
9. Création d'un poste d'attaché principal
10. Suppressions de poste
11. Tarifs de l'Espace Jeunesse
12. Renouvellement des contrats de mise à disposition des cartes achats
13. Prolongation de délégation de service public concernant l'exploitation de marchés d'approvisionnement
14. Actualisation des droits de place pour les marchés et la foire
15. Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes
16. Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche
17. Pour communication : rapport 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable
18. Question diverses

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 23 février, 6 et 20 avril, sans modification.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice DELAMARRE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

### **2. Admission en non-valeur sur la TLE (Taxe Locale d'Equipement)**

M. DESMEDT explique que les services de Direction Générale des Finances Publiques sollicitent le conseil municipal afin d'admettre en non-valeur le dossier de Taxe Locale d'Equipement du Débiteur SCI LERYNJA (construction 3 ter boulevard Valentin Haüy). En effet, cette société n'existant plus, les créances sont donc éteintes et aucun recouvrement ne peut plus être effectué. De même qu'aucune poursuite ne peut plus être opérée.

Il est demandé au conseil municipal d'admettre en non-valeur la Taxe Locale d'Equipement pour un montant de 492 €.

Cette admission en non-valeur ne revient pas à constater une charge pour le budget, puisque le titre n'a jamais été émis, mais à constater que la collectivité ne recevra jamais le produit.

VOTE : UNANIMITE

### **3. Demande de fonds de concours à la CCPP**

M. DESMEDT expose au conseil municipal que, dans un souci d'économiser l'eau, un réaménagement paysager est envisagé sur la place de la mairie par l'acquisition de plantation durable.

Il propose au conseil de se prononcer sur la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard dans le cadre de ce projet :

- Réaménagement paysager : 22 000 € HT
- Subvention sollicitée (40%) : 8 800 € HT

VOTE : UNANIMITE

### **4. Vente du bâtiment situé 24 rue Aristide Briand (ancien théâtre du Vieux Colombier)**

Le projet de cession à la Communauté de Communes du Plateau Picard du bâtiment situé 24 rue Aristide Briand (vieux colombier) a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2018. Lors de sa dernière séance, le conseil communautaire a délibéré favorablement sur l'acquisition du bâtiment, pour un montant de 200 000 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la cession des parcelles :

- parcelle AO 479 : immeuble élevé en briques d'une superficie de 1 862 m<sup>2</sup>
- parcelle AO 696 : terrain à usage de parking d'une superficie de 521 m<sup>2</sup>
- parcelle AO 699 : terrain à usage de parking d'une superficie de 144 m<sup>2</sup>

Cela pour un montant de 200 000 € hors frais annexes (les frais de cession seront à la charge de l'acquéreur) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette transaction.

VOTE : UNANIMITE

#### **5. Vente du chemin communal des Vignes**

M. DESMEDT informe qu'un administré a fait part de sa volonté d'acquérir la parcelle jouxtant sa propriété, situé sur le chemin rural des vignes.

Le service des Domaines a été saisi afin d'obtenir une estimation. Celui-ci pourrait être cédé moyennant un prix de 40 € /m<sup>2</sup>.

Ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public (la voie de liaison est inexistante depuis de nombreuses années). Compte tenu de la désaffectation du chemin rural, il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure qui autorise la vente du terrain lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Il est donc demandé au conseil municipal de constater la désaffectation du chemin rural, de se prononcer sur la décision de lancer la procédure de cession du chemin rural et d'autoriser Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

VOTE : UNANIMITE

#### **6. Remboursement de frais**

M. DESMEDT demande au conseil municipal d'accorder le remboursement de frais avancés par deux agents :

- 1-Le 1<sup>er</sup> : lors d'une sortie à Bagatelle, pour un montant de 16,80 € (frais de péage)
- 2-Le 2<sup>nd</sup> : lors d'une visite médicale, pour un montant de 25 € (frais d'honoraires)

VOTE : UNANIMITE

#### **7. Mise en place de la prime de service et de rendement**

M. DESMEDT explique que le décret du RIFSEEP pour les techniciens n'est pas encore paru et que les agents titulaires de ce corps ne bénéficient pas de régime indemnitaire.

Après avis favorable du comité technique réuni le 30 mai dernier, il est demandé au conseil municipal de mettre en place la prime de service et de rendement pour les techniciens territoriaux.

VOTE : UNANIMITE

#### **8. Mise en place de la prime spécifique de service**

M. DESMEDT explique que le décret du RIFSEEP pour les techniciens n'est pas encore paru et que les agents titulaires de ce corps ne bénéficient pas de régime indemnitaire.

Après avis favorable du comité technique réuni le 30 mai dernier, il est demandé au conseil municipal de mettre en place la prime spécifique de service pour les techniciens territoriaux.

VOTE : UNANIMITE

### **9. Création d'un poste d'attaché principal**

M. DESMEDT demande au conseil municipal de créer un poste d'attaché principal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, suite à la demande d'intégration du Directeur Général des Services dans la fonction publique territoriale. Le comité technique, réuni le 30 mai dernier, a émis un avis favorable.

VOTE : UNANIMITE

### **10. Suppressions de poste**

M. DESMEDT propose au conseil municipal la suppression des postes ci-après en précisant que ces postes ont été libérés par des avancements de grade ou par des changements de quotité de travail :

- Adjoint technique : 26 heures
- Adjoint administratif : 28 heures
- Educateur des activités physiques et sportives contractuel : 35 heures
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : 30 heures
- Adjoint d'animation : 23 heures 30
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : 28 heures

VOTE : UNANIMITE

### **11. Tarifs de l'Espace Jeunesse**

M. DESMEDT informe le conseil municipal que l'Espace Jeunesse souhaite mettre en place différentes actions afin de financer les activités des vacances d'été 2018 et propose de valider les tarifs suivants :

#### **TARIF A LA JOURNÉE**

- Saint Justois : 2 €
- Extérieur : 3 €

#### **TARIF A LA SEMAINE**

*3<sup>ème</sup> semaine de juillet*

- Saint Justois : 20 €
- Extérieur : 35 €

*4<sup>ème</sup> semaine de juillet*

- Saint Justois : 10 €
- Extérieur : 15 €

#### **SORTIE A LA PISCINE**

- Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €
- Extérieur : 5 € + 3 € la journée soit 8 €

### ITINÉRANCE VTT

- Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €
- Extérieur : 6 € + 3 € la journée soit 9 €

### SORTIE LASER + ACCROBRANCHE A AILLY

- Saint Justois : 18 € + 2 € la journée soit 20 €
- Extérieur : 30 € + 3 € la journée soit 33 €

### TOURNOI DE FOOT

- Saint Justois : 2.50 € + 2 € la journée soit 4.50 €
- Extérieur : 4 € + 3 € la journée soit 7 €

### CONCOURS DE BELOTE LE 20 OCTOBRE 2018

- 9 €/personne

VOTE : UNANIMITE

## **12. Renouvellement des contrats de mise à disposition des cartes achats**

Par délibération n°25/2015 en date du 3 avril 2015, le conseil municipal a délibéré favorablement sur la mise en place de la carte achat.

Le principe de cette carte est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement, auprès des fournisseurs, les commandes de biens et services nécessaires à l'activité des services.

Le contrat initialement prévu pour trois ans arrive à échéance. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur un renouvellement de contrat pour les porteurs désignés : Directeurs d'écoles maternelles et élémentaires, Responsable de la Médiathèque et Directeur Général des Services.

VOTE : UNANIMITE

## **13. Prolongation de délégation de service public concernant l'exploitation de marchés d'approvisionnement**

M. DESMEDT expose au conseil municipal que la commune de St Just-en-Chaussée a délégué, en juin 2009, aux « Fils de Madame GERAUD », la gestion et l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement.

Cette délégation de service public prend fin au 30 juin 2018.

Il ajoute qu'une nouvelle consultation sera lancée prochainement mais dans l'attente et afin de poursuivre cette activité, il propose de prolonger la délégation de service public pour une durée de 1 an.

VOTE : UNANIMITE

#### **14. Actualisation des droits de place pour les marchés et la foire**

Conformément à la délégation de service public portant sur les marchés et foires de la ville de Saint Just en Chaussée qui a été confiée à la Société « Les Fils de Madame GERAUD », il convient d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, les nouveaux tarifs qui prévoient une augmentation de 1,26 %, conformément au coefficient appliqué par la loi.

VOTE : UNANIMITE

#### **15. Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes**

L'ensemble du conseil municipal, suite à une information du Comité Technique spécial départemental de l'Education Nationale, sur d'éventuelles fermetures de classes dans l'Oise, tient à exprimer sa désapprobation quant à cette décision et propose au conseil municipal de voter une motion de soutien, en les termes suivants :

Le Comité technique spécial départemental de l'Education nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes. A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Si le sujet des fermetures de classes concerne majoritairement les communes rurales, les villes de l'Oise sont loin d'être épargnées.

Ce projet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Selon l'INSEE, plus de 13 % des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés. C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

M. **DESMEDT** propose donc de demander au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

VOTE : UNANIMITE

#### **16. Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche**

M. **DESMEDT** rappelle au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal de l'Arré a été dissous par délibération en date du 10 novembre 2017.

Suite à cette dissolution, il propose de désigner M. Bernard **DUBOUIL**, représentant de la collectivité au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche.

VOTE : UNANIMITE

## **17. Pour communication : rapport 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Conformément à la loi, M. **DESMEDT** présente au conseil municipal le rapport portant sur le prix et la qualité de l'eau potable qui est bonne.

### **TOUR DE TABLE**

M. **CHOQUET** arrive lors du tour de table.

MM. **DESMEDT** et **BOURGETEAU** félicitent l'association Rallye Raid ainsi que l'ensemble des bénévoles, des sponsors et les services municipaux pour le travail fourni quant à l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du Rallye Raid, qui s'est déroulée les 9 et 10 juin, et qui a connu un véritable succès.

M. **BOURGETEAU** indique que le spectacle de la GHR qui a eu lieu le samedi 23 juin dernier s'est très bien déroulé.

M. **RAUZIER** fait part de sa satisfaction quant à la fête de la musique. Celle-ci a attiré de nombreuses personnes, les groupes étaient excellents et l'ambiance très conviviale. Par ailleurs, il rappelle que la Compagnie la Fortune présentera sa pièce de théâtre « L'entorse » le samedi 23 juin.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux en cours et à venir:

- la piste d'athlétisme sera réalisée à la mi-août
- les travaux du bateau corsaire seront finalisés la semaine prochaine, en fonction des conditions météorologiques
- les travaux sur le parvis de l'église sont en cours
- le changement de l'éclairage public des lampes à mercure par des LEDS est en cours : la 1<sup>ère</sup> partie vient de s'achever, la 2<sup>nd</sup>e partie débutera en septembre, le résultat est probant
- le skate park sera opérationnel prochainement
- les paniers de basket ont été déplacés dans le parc Jean-Pierre Braine
- les buts de football seront installés prochainement dans la pâture rue de Montdidier

M. **CONVERS** informe que les effectifs pour la rentrée prochaine sont en augmentation et que la répartition au sein des différentes écoles est homogène.

Mme **FERNANDES** signale que certaines rues, notamment la rue d'Amiens, ne sont plus éclairées la nuit depuis la panne Enedis. Par ailleurs, le feu tricolore rue de Montdidier ne fonctionne plus.

Mme **DELAMARRE** déplore le fait qu'une nouvelle fois l'école de musique, qui devait intervenir lors de la journée de l'Europe, s'est décommandée 48 heures à l'avance, comme cela fut déjà le cas en novembre dernier.

Mme **DELAUTEL** partage cette déception et indique que cela est dû au nombre insuffisant d'enfants présents à cette journée. Elle précise qu'elle s'entretiendra avec le Directeur de l'école de musique afin qu'une meilleure organisation soit mise en place lors de ce type de manifestation et ainsi que cela ne se reproduise plus.

M. **AUDIGER** souhaite connaître l'organisation de la halle couverte.

M. **DESMEDT** répond que la halle couverte est achevée et qu'elle accueillera le marché à partir de septembre. L'alimentaire se trouvera sous la halle, les autres commerçants seront regroupés autour pour dégager le haut du parking. Il précise que le tarif appliqué sous la halle sera identique aux emplacements extérieurs.

Il explique que les travaux relatifs au transformateur n'ont pu encore être réalisés du fait d'Enedis, le délai d'attente étant d'au moins 14 semaines. Malheureusement, ceci n'est pas de la compétence de la ville.

Mme **N'KLO** transmet les remerciements d'un écrivain qui a séjourné à Saint Just en Chaussée.

M. **CHOQUET** indique que les auditions de l'école de musique se sont très bien déroulées. Par ailleurs, il remercie la municipalité au nom du Judo Club pour la subvention aux associations.

Suite à une interrogation quant à la suppression du miroir à côté de l'Ilot z'enfants, M. **DUBOUIL** précise que la mise en place d'un miroir est conditionnée à la présence d'un stop. Le miroir en question, qui se trouvait sur une propriété privée, a été retiré puisqu'il ne respectait pas la réglementation.

M. **DESMEDT** indique que cette année, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur les futurs collégiens. Pour cela, les 83 élèves de CM2 se sont vus offrir un coffret numérique, qui les accompagnera tout au long de leur année de 6<sup>ème</sup>, le mercredi 4 juillet.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 7 septembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h30.